

AVIS PUBLIC

Est, par la présente, donné par le soussigné, Jean Robidoux, directeur général par intérim de la municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka, avis que les membres du conseil, lors d'une séance ordinaire qui sera tenue le mardi, 12 janvier 2021 à 20 h, au 221, rue Centrale, Saint-Stanislas-de-Kostka, statueront sur les demandes de dérogations mineures suivantes :

Nature et effets de la demande :

Autoriser la demande DM 2021-002 pour :

- Autoriser l'agrandissement de la propriété située au 248 rue Hébert en ajoutant un garage attaché à l'avant alors que le règlement de zonage stipule qu'a moins qu'il n'en soit spécifié autrement au présent règlement et de manière générale, aucun bâtiment, construction, équipement accessoire a saillie au bâtiment principal ne sont permis dans la cour avant.
610
- Autoriser l'agrandissement de la propriété par la marge latérale a distance de 1,46m alors que le règlement de zonage stipule que la largeur minimale doit être de 2m.

Cette demande est localisée comme suit :

No. Civique: 248 rue Hébert

Lot no. 5 125 768 du cadastre du Québec

Les personnes ou organismes intéressés pourront présenter leurs observations lors de la séance ou encore, par écrit, concernant ces demandes de dérogations dans le cadre d'une consultation écrite de 15 jours qui sera tenue du 17 décembre 2020 au 12 janvier 2021. Les commentaires concernant ces demandes de dérogations mineures doivent être acheminés par courriel à l'adresse info@st-stanislas-de-kostka.ca, par la poste ou déposés dans la boîte à droite de l'entrée principale située au 221, rue Centrale.

Fait et donné à Saint-Stanislas-de-Kostka, ce 17^e jour du mois de septembre 2020.



Jean Robidoux
Directeur général par intérim

Certificat de publication

Je, soussigné, **JEAN ROBIDOUX**, directeur général par intérim de la municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus conformément à la loi, le 16 décembre 2020, en affichant une copie au Centre municipal de Saint-Stanislas-de-Kostka et sur le site internet de la Municipalité.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 16^e jour du mois de décembre 2020.



Jean Robidoux
Directeur général par intérim